

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FAUGERES

SEANCE DU 20 JUIN 2014

L'an 2014 et le 20 juin à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PALADEL Christian, Maire.

Présents : PALADEL Christian, PASCAL Jean, BOYER Paul, AUDIBERT Odile, BREMOND Jeanine, GONTIER Philippe
Excusés : DI VUOLO Michel (pouvoir à AUDIBERT Odile), JEANMOUGIN Denis (pouvoir à PASCAL Jean)
Absent : ROUVIER Alain, TALAGRAND Eric, STAES Clotilde
Secrétaire de séance : PASCAL Jean.

Objet : ELECTION DELEGUE TITULAIRE ET DELEGUES SUPPLEANTS EN VUE ELECTION SENATEURS

M. PALADEL Christian, maire, a ouvert la séance. M. PASCAL Jean a été nommé secrétaire de séance, Mmes BREMOND et AUDIBERT, MM. BOYER et GONTIER, membres du Bureau électoral.

Conformément à l'article L.284 du Code électoral, le Conseil doit élire un délégué titulaire et trois délégués suppléants.

Après appel à candidature, Mr PALADEL Christian, seul, se présente candidat pour être délégué titulaire.

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	8
Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	5

M. PALADEL Christian, né le 19/06/1957, domicilié à la Charrière 07 230 FAUGERES, est élu délégué titulaire au premier tour de scrutin avec 8 voix et a déclaré accepter le mandat.

Après appel à candidature, Mme BREMOND Jeanine, MM. BOYER Paul & DI VUOLO Michel se présentent pour être délégués suppléants.

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	8
Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	5

Mme BREMOND Jeanine, née le 15/02/1947 à Le Luc (83), domiciliée à le Puech 07 230 FAUGERES, Mr BOYER Paul, né le 20/08/1963 à Joyeuse (07), domicilié à Bavancel 07 230

FAUGERES, Mr DI VUOLO Michel, né le 08/12/1974 à Marseille (13), domicilié à Bavancel 07 230 FAUGERES, sont élus délégués suppléants au premier tour de scrutin avec 8 voix et ont déclaré accepter le mandat.

Objet : **ATTRIBUTION DE CONCESSION**

Le maire indique la procédure mise en œuvre en 1992 afin de régulariser la situation administrative des concessions dans le cimetière communal avec attribution à titre gratuit aux familles ayant des sépultures antérieurement ensevelies dans ledit cimetière. Or, il s'avère qu'une attribution n'avait pas abouti dans ce cadre au bénéfice de la famille Charaix.

Tout récemment, un décès s'étant produit dans cette famille, le maire a autorisé l'ensevelissement sous condition de régularisation de la situation. Le conseil municipal est donc appelé à confirmer les modalités de 1992 au bénéfice de cette famille, sous réserve que celle-ci fasse procéder à l'enregistrement auprès du service des domaines (bureau des hypothèques).

Le conseil municipal, après en avoir débattu, considérant qu'il s'agit de la dernière situation de ce type, accepte à l'unanimité la régularisation de cette situation sur la base des principes adoptés par le conseil municipal le 21 mai 1993.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents